



Compte-rendu entrevue FO ESR 29 Pascal Olivard, Président de l'UBO Jeudi 21 décembre 2023

FO remercie Monsieur le Président de l'UBO pour cette entrevue.

FO était représenté à cette entretien par 2 camarades de l'UBO accompagné-es par un-e camarade du CROUS.

Lors de cette entrevue, le Président de l'UBO était accompagné de la VP BIATSS, de la DRH et de la DGS.

Questions évoquées	<ol style="list-style-type: none">1- Conditions d'accès des personnels UBO au RU et cafétéria2- Possibilité de transformation des contrats de vacations étudiants en CDD pour les moniteurs étudiants avec horaires prédéfinis et réguliers, dont ceux travaillant en BU3- Garantie du maintien du temps de travail actuel des BIATSS4- Primes BIATSS 20245- Campagne des emplois à venir6- Retrait du PARI et retour aux volumes horaires d'enseignements disciplinaires définis par les seuls critères pédagogiques7- EPE : quelles conséquences concrètes pour les personnels (mutualisations, statuts, primes, recherche, ...) ?8- Garantie d'une carrière sur deux grades pour tous les agents de l'UBO (cf PPCR)9- Température dans les bureaux et locaux de l'UBO10- Information et protection des personnels dans le cadre des travaux en cours11- IUT de Quimper : Problème de la responsabilité de la scolarité de l'IUT de Quimper qui repose sur des personnels de catégorie C contractuels
1- Conditions d'accès des personnels UBO au RU et aux cafétérias	<p>Les conditions d'accès se dégradent pour les personnels les cafétérias ferment, salle du personnel fermée à Segalen, on est dans l'impossibilité d'aller se restaurer, Monsieur Prouteau, directeur du CROUS de l'Académie de Rennes, dit qu'il n'a pas à assurer la restauration des personnels.</p> <p>Question posée au CSA du CROUS par FO ESR 29 (qui syndique aussi des personnels du CROUS) : L'UBO verse-t-il une somme pour la restauration de ses personnels?</p> <p>La réponse du Directeur du CROUS : La contribution est versée uniquement pour les étudiants, la restauration CROUS n'est faite que pour les étudiants, il n'y a pas de passe-droit à avoir pour les personnels de l'UBO qui sont plutôt bien lotis car ils ne paient pas la TVA, tarif (maximum) va passer de 6,70 à 8,50 pour les personnels de l'UBO.</p> <p>Il semblait à FO qu'il y avait une compensation payée pour les personnels, et que c'est une obligation de nourrir les personnels.</p>
Réponse du Président	<p>Le Président nous précise que l'UBO verse au CROUS, pour les personnels, une compensation correspondant aux réductions pour les tarifs en-dessous du tarif le plus élevé (actuellement 6,70 euros). Le Directeur du CROUS a par ailleurs annoncé le passage de ce tarif le plus élevé à 8,50 euros qui correspond au coût de revient</p>



Force Ouvrière Enseignement Supérieur et Recherche 29

UFR FSSE-AES
Bâtiment A - RDC /Bureau A 030
20 avenue Le Gorgeu 29238 Brest cedex
Tel : 02 98 01 63 86
Email : fo.esr@univ-brest.fr
Page web : univ-brest.fr/foesr29/

	<p>Le Président de l'UBO nous explique que le Directeur du CROUS lui a dit que la restauration des personnels n'était pas dans les missions du CROUS, mais qu'elle était possible dans la mesure où les personnels peuvent faire la queue avec les étudiants.</p> <p>Au sujet de la longueur de la queue, le CROUS de Rennes a fait constater sa durée par un huissier qui a mesuré la queue à 15 minutes.</p> <p>Les deux lignes de self sont à présent ouvertes à Segalen.</p> <p>Le président de l'UBO nous fait tout de même part de son désaccord (sur les salles de personnels, sur la fermeture des cafétérias à 15h) avec le Directeur du CROUS, tout en nous disant qu'il entend les arguments du Directeur du CROUS qui lui a dit devoir faire des arbitrages budgétaires pour la survie du CROUS. Le président de l'UBO a demandé la fermeture à 17h des cafétérias. Le Directeur du CROUS a répondu qu'il n'a pas les ressources humaines suffisantes.</p>
	<p><i>Le syndicat FO ESR continuera à revendiquer le rétablissement de tous les lieux de restauration sociale, avec tous les personnels nécessaires à leur fonctionnement !</i></p> <p><i>Le syndicat FO ESR continuera à revendiquer le maintien et la réouverture des salles réservées aux personnels et des cafétérias, afin de garantir un accès réel aux services du CROUS.</i></p> <p><i>FO ESR dénonce la politique du CROUS de Rennes qui, plutôt que de développer les services publics, a décidé de répercuter le désengagement de l'Etat sur les étudiants et les personnels.</i></p>
2- Transformation des contrats de vacations étudiants en CDD	<p>FO vous remercie pour la solution trouvée pour le paiement mensuel des étudiants moniteurs des BU dès le début de l'année universitaire.</p> <p>On avait évoqué la transformation des contrats de vacation en CDD. Vous aviez dit que vous alliez y réfléchir. Cela améliorerait leurs droits en leur permettant notamment de bénéficier des congés maladie, etc.</p> <p>FO constate que par exemple à la BU, les étudiants moniteurs ne sont pas simplement en appui mais occupent des postes en autonomie, comme un personnel titulaire ou contractuel. FO ESR estime donc qu'ils doivent bénéficier d'un vrai contrat avec tous les droits afférents.</p>
Réponse du Président	<p>La DRH répond que ces contrats de vacation étudiants s'appuient sur les textes suivants : le code de l'éducation, notamment son article L811-2 et le décret n°2017-963 du 10 mai 2017 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des étudiants au sein des établissements publics d'enseignement supérieur.</p> <p>Ces textes cadrent parfaitement les missions qu'assurent les moniteurs étudiants à l'UBO.</p> <p>Le président nous répond que pour lui les moniteurs, même s'ils assurent les ouvertures en soirée et le week-end, n'occupent que des missions d'appui aux personnels des BU.</p> <p>La transformation en CDD n'est pas envisagée</p>



3- Garantie du maintien du temps de travail actuel des BIATSS	Dans de nombreux établissements, les droits acquis par les BIATSS en termes de congés sont remis en cause. FO demande au président sa position sur cette question.
Réponse du Président	Le président répond qu'une telle remise en cause n'est pas envisagée à l'heure à laquelle on se parle.
FO ESR 29 se félicite de cette position du Président de l'UBO. FO ESR 29 restera très vigilant sur cette question et n'acceptera aucune remise en cause des acquis des personnels de l'UBO	
4- Primes BIATSS 2024	FO ESR29 remercie le Président d'avoir maintenu la prime de fin d'année en plus de la prime Guérini. Le Président avait dit qu'il allait y réfléchir pour 2024. FO ESR 29 demande où en est le Président dans cette réflexion.
Réponse du Président	Le président répond qu'on est encore en 2023, que chaque chose se fait en son temps.
<i>Pour rappel, la prime pouvoir d'achat, dite Guérini, fait partie des miettes distribuées en juin dernier aux fonctionnaires. Cette prime, ainsi que les autres mesures l'accompagnant, ne sont que partiellement financées par l'État et les universités sont sommées de puiser dans leur fonds de roulement pour les servir à leurs personnels. FO ESR dénonce cette situation, cependant ce n'est qu'une des innombrables conséquences de l'autonomie des universités, tant voulue et défendue par les présidents. Dans ce contexte, nous n'accepterons aucune baisse des primes des personnels de l'UBO et demanderons pour 2024 une hausse de ces dernières.</i>	
5- Campagne des emplois à venir	FO ESR 29 constate la multiplication des tensions en raison du non-remplacement de collègues : manque de collègues, travail à flux tendu constaté dans plusieurs services (tout arrêt de travail mettrait le service en dysfonctionnement). Et la campagne de postes décidée va aggraver encore la situation. Quid des campagnes à venir? Allons-nous enfin sortir de cette situation délétère ?
Réponse du Président	Le Président nous dit que la masse salariale des postes gelés a été utilisée pour le GVT, pour les emplois de contractuels et le financement des mesures d'augmentation salariales et primes non compensées par l'Etat. La Présidence compte sur les futurs départs en retraite pour pouvoir effectuer de nouveaux recrutements, mais sans s'engager sur ce qui sera fait des postes libérés. Le président partage avec nous son souhait que l'état finance les mesures qu'ils décident, sans se limiter à une compensation à hauteur de 50% de l'impact. Le Président a calculé que l'UBO touche 6000 euros par étudiant, et aimerait que ce montant soit aligné sur les 9300 euros par étudiant touchés par d'autres universités. Le Président précise que ces différences de conditions financières créent de telles différences qu'il est difficile d'avoir une position ferme et unanime de la CPU. Le Président nous dit que la rallonge accordée en décembre par la ministre a permis à l'UBO de ne pas descendre très bas en termes de fonds de roulement et qu'il y a un vrai problème de financement de l'enseignement supérieur public en France.
<i>Pour FO ESR 29 avec la LRU et l'autonomie budgétaire, le manque de moyens ne fait que s'aggraver comme nous le démontre le budget 2024 présenté au CNESER le 14 novembre dernier, et contraint les établissements comme</i>	



l'UBO à gérer la pénurie dans le cadre de leur budget global.

Cependant au quotidien ce sont les personnels qui en payent le prix fort avec une dégradation sans précédent des conditions de travail liées en grande partie aux suppressions de postes depuis des années.

*FO ESR demande que le ministère alloue des moyens suffisant à l'UBO pour accomplir toutes ses missions et FO ESR 29 demande au président de l'UBO de ne pas gérer la pénurie sur le dos des personnels **et revendique que tous les postes gelés soient pourvus par des titulaires ainsi que la création de postes pour les nouveaux besoins (augmentation des effectifs étudiants, horaires étendus, etc.)***

<p>6- Retrait du PARI : retour aux volumes horaires d'enseignements disciplinaires définis par les seuls critères pédagogiques</p>	<p>FO évoque l'existence de nombreux problèmes dans les programmes liés à la réduction des heures d'enseignement et à des fusions qui n'ont pas de sens. Cela crée aussi des tensions entre collègues, les objectifs étant intenable. Allons-nous enfin revenir à un nombre d'heures nous permettant d'enseigner dans de bonnes conditions ?</p>
<p>Réponse du Président</p>	<p>Le président nous répond qu'il a conscience que l'UBO est "à l'os" en matière de formation, qu'il faudra réfléchir à comment faire avec les moyens dont on dispose, qu'il faudra que l'UBO choisisse sa destinée.</p> <p>La DGS considère qu'en l'état actuel ajouter des heures poseraient des problèmes car les collègues ne sont plus en nombre suffisant pour les assurer et que ces heures supplémentaires pourraient peser trop lourdement sur les collègues en poste.</p> <p>Le Président complète en disant que l'UBO a absorbé une augmentation de plus de 5000 étudiants en quelques années, qu'il manque à l'UBO 44 millions (et même 95 millions comparés à la dotation par étudiant de Sorbonne Université), que cela impose de faire des choix.</p> <p>Le Président mentionne des capacités d'accueil à la baisse en STAPS et en psychologie (en lien avec de vrais risques de mal-être profond au travail).</p> <p>Le président fait le constat d'un état qui n'a pas les moyens et nous parle du parallélisme qu'il a fait (lors d'une intervention récente au conseil du CHU) entre hôpital public et l'université : mesures prises par l'état, non financées (sur le point d'indice notamment) ; et à côté de cela le système privé se développe avec le soutien du gouvernement.</p>
<p>7- EPE : quelles conséquences concrètes pour les personnels (mutualisations, statuts, primes, recherche, ...) ?</p>	<p>Nous avons compris que vous souhaitez qu'une EPE soit créée. Nous avons plusieurs questions à ce sujet.</p> <p>Ces établissements sont dérogatoires à toutes les réglementations légales en matière de code du travail, quelles garanties de préservation des statuts donnez-vous aux collègues: en termes de recrutement de fonctionnaires? En termes de rémunération basée sur des bases statutaires versus copinage ou récompense de service rendu ? En termes de conservation et financement des diplômés existants ?</p> <p>Nous avons connaissance de créations d'EPE ayant occasionné une harmonisation vers le bas des jours de congés (Sorbonne université par exemple), et des situations où les collègues ont dû repostuler sur les postes suite à des mutualisations (Bordeaux, par exemple)</p>
<p>Réponse du Président</p>	<p>Pour le Président, le but de l'EPE est d'avoir une destinée commune avec l'ENIB avec l'objectif de l'insérer dans une composante commune avec l'ESIAB. Pour le Président, l'avantage de</p>



l'EPE est de pouvoir donner à l'ENIB un statut d'établissement composante (établissement qui a une personnalité morale) au sein de la future EPE, ce qui n'est pas possible actuellement au sein de l'UBO. Cela permettra à l'ENIB de garder ses prérogatives et à l'UBO de ne pas se départir d'une de ces composantes actuelles.

Le Président assure que tous les personnels de l'UBO d'aujourd'hui resteront des personnels de l'UBO, qu'ils seront traités comme aujourd'hui, les personnels de l'ESIAB seront traités comme aujourd'hui.

Concernant les primes, le Président affirme que l'harmonisation ne se fera que par le haut. Le président n'est pas opposé à une mutualisation, notamment des services RH, financiers, etc, mais que cette harmonisation ne se fera pas comme à Bordeaux car il ne s'agit pas ici de fusionner 3 universités, mais juste d'intégrer une composante dans une université.

Le Président ajoute que l'EPE n'est pas fait dans le but de réaliser des mutualisations.

Nous notons l'engagement du Président à ne procéder qu'à des harmonisations par le haut. Le cas échéant nous resterons très vigilants sur ce point.

Concernant la création de l'EPE et la transformation de l'UBO en grand établissement FO ESR 29 est contre. Pour FO ESR 29 ce projet d'EPE menace les droits et les conditions de travail des personnels.

Au vu de ce qui se passe dans les autres universités devenues grands établissements, comme Saclay par exemple ou Rennes, nous ne pouvons que nous inquiéter. D'abord concernant la liberté de recherche. Quid des financements des recherches hors du périmètre défini ? Une partie des enseignants-chercheurs et des chercheurs de ces établissements sont exclus du périmètre thématique de ce qui tient lieu de "projet" scientifique.

FO ESR est très attaché à cette liberté de recherche

Dans le cadre "expérimental", la dérogation est plus importante que la norme. Le statut de grand établissement comme celui d'EPE permet de fixer des droits d'inscription dérogatoires pour les étudiants, non pour les diplômes nationaux qui pour l'instant restent cadrés, mais pour les diplômes de l'EPE en cohérence avec les déclarations de M. Macron devant la CPU pour en finir avec la quasi-gratuité.

Ce type d'établissement remet en cause l'université républicaine, publique et laïque à laquelle les français et la communauté universitaire dans son ensemble sont très attachés.

8- Garantie d'une carrière sur deux grades pour tous les agents de l'UBO (cf PPCR)	Nous avons connaissance de cas de collègues BIATSS proches de la retraite et avec plusieurs dizaines d'années d'ancienneté qui sont toujours restés au même grade. PPCR prévoit que toute carrière de fonctionnaire devra se dérouler sur deux grades. Ceci est rappelé dans toutes les notes de service BIATSS. Pouvez-vous vous engager à ce que tous les personnels de l'UBO bénéficient de cette mesure et que les personnels de l'UBO qui sont dans ce cas verront leur dossier proposé en N°1 pour les promotions ?
--	--

Réponse du Président	Les situations dont la DRH a eu connaissance ont été débloquées. La DRH invite FO à lui relayer les situations des personnels qui seraient concernés et n'auraient pas bénéficié de cette carrière sur 2 grades.
----------------------	--

*Nous nous félicitons de cet engagement de l'administration.
Nous invitons tous les collègues qui seraient dans cette situation à prendre contact avec FO ESR 29 afin que nous portions leur dossier auprès du service des ressources humaines*

9- Chauffage des locaux	De nombreux personnels nous signalent des problèmes de fonctionnement du chauffage dans les bureaux des différentes composantes. Les collègues se plaignent du froid et donc de conditions de travail dégradées dans des bureaux de la Faculté de Lettres et SH avec des
-------------------------	--



	mesures de températures de 16 degrés en fin d'après-midi (pour les bureaux les plus exposés au soleil) et d'à peine 15 degrés (pour les bureaux les moins exposés au soleil). FO a été informé du fait que tous les collègues ou étudiants qui se trouvent dans cette aile du bâtiment côté parvis ont froid, que les collègues doivent s'équiper de col roulé et écharpe. Y a-t-il des actions prévues pour remédier au plus vite à ce problème ?
Réponse du Président	Le Président et la DGS prennent note de ce problème et conviennent que ces températures sont trop froides.
10- Information et protection des personnels dans le cadre des travaux en cours	<p>Dans une composante, les collègues ont découvert les travaux de désamiantage un matin un ruban "désamiantage" et en voyant des personnes habillées "en cosmonaute" travailler à quelques mètres de leur bureau (c'était en plein été, ils travaillaient jusque là avec leurs fenêtres ouvertes).</p> <p>Quelques mois plus tard, au stress lié au manque d'information (ou à des informations incohérentes avec ce qu'ils observaient) sur le désamiantage, s'est ajouté le bruit insupportable des travaux sans qu'un équipement adéquat (casques de chantier) ait été fourni aux collègues exposés. Les collègues ont dû s'équiper eux-mêmes.</p> <p>FO demande que cela ne se reproduise pas et qu'à l'avenir, dans ce genre de situation, en amont des travaux, une communication claire soit mise en place et que des protections adaptées soient distribuées aux personnels exposés .</p>
	Le président et la DGS prennent note de cette question.
<p><i>FO soutiendra les demandes de remboursement des collègues qui auront été contraints de s'acheter leur propre matériel de protection en l'absence de protections fournies par l'administration.</i></p> <p><i>FO rappelle qu'inscrire ce type d'incidents dans le registre Santé et Sécurité au travail oblige l'administration à fournir une réponse et permet aux membres de la FSSSCT d'être informés de ces questions et des réponses faites par l'administration. Cela peut donner l'occasion aux élu-es d'en discuter en séance avec l'administration.</i></p> <p>N'hésitez pas à contacter directement FO ESR 29 pour les problèmes que vous rencontrez ou observez dans votre travail.</p>	
11- IUT de Quimper : Problème de la responsabilité de la scolarité de l'IUT de Quimper qui repose sur des personnels de catégorie C contractuels	FO a noté que des choses se sont améliorées concernant la situation à l'IUT de Quimper (la RAF n'est plus en CDD, et il y a à présent une direction), mais que d'importants problèmes subsistent. Notamment le fait que la scolarité repose sur des personnels de catégorie C contractuels.
Réponse du Président	La DRH répond que de manière générale les postes en scolarité sont peu demandés, qu'ils font partie des postes pour lesquels il y a des difficultés à recruter. La piste envisagée par la présidence pour améliorer la situation est de procéder à des CDIisations dont le délai est raccourci par la nouvelle charte des contractuels

FO ESR 29 porte et continuera de porter toutes les revendications des collègues que ce soit dans les instances ou lors d'entrevue.



Force Ouvrière Enseignement Supérieur et Recherche 29

UFR FSSE-AES
Bâtiment A - RDC /Bureau A 030
20 avenue Le Gorgeu 29238 Brest cedex
Tel : 02 98 01 63 86
Email : fo.esr@univ-brest.fr
Page web : univ-brest.fr/foesr29/

Nous vous invitons à nous faire remonter toutes vos questions et revendications par mail ou lors de nos tournées de service. Nous les porterons dans les instances où nous siégeons ou lors des entrevues que nous demandons régulièrement à la présidence.

Mandatés par vous nous avons à cœur de rendre compte de chacune de nos actions par le biais des compte-rendu que nous diffusons régulièrement.

FO ESR vous informe, FO ESR vous défend, FO ESR revendique

Ne restez pas sans voix : adhérez à FO ESR

[Lien vers le bulletin d'adhésion](#)